



## Prime de partage des profits Crédit Agricole S.A. Propositions indécentes

La demande d'ouverture d'une négociation formulée par **FO** le 23 avril dernier, a été acceptée par la direction du Groupe. Une première réunion aurait dû se tenir le 3 juin, mais a été reportée le 10, faute de salle disponible... c'est dire le sérieux avec lequel le Groupe a voulu engager cette négociation.

Quelques chiffres à retenir :

**2,881 milliards d'euros**

C'est le résultat net 2013 du Groupe dont une grande partie sera vraisemblablement mise en réserve.

**2.140.000 €**

C'est la rémunération attribuée à Jean-Paul Chifflet, Directeur Général, au titre de 2013.

**41.000**

C'est le nombre de salariés du Groupe Casa France qui percevra cette prime, y compris ceux des entités de moins de 50 salariés (pour qui l'attribution n'est pas obligatoire), comme le souhaitait **FO**.

Cette prime est soumise à la CSG/CRDS ainsi qu'à l'impôt sur le revenu.



**876.000.000 €**

C'est le montant des dividendes distribués pour l'exercice 2013, soit **35 %** de taux de distribution par rapport au résultat net part du Groupe.

**200 € par salarié**

C'est le montant **moyen** de la prime de partage des profits perçu en 2013 selon une étude basée sur un panel de 65 entreprises, soit le double du montant proposé actuellement par notre Groupe extrêmement bénéficiaire.

**100 € seulement**

C'est le montant proposé par personne par la direction pour « récompenser » les 41.000 salariés du Groupe, soit **4.100.000 € budgétés** (la première proposition était de 80 € par personne). **Même pas le double de la rémunération de Monsieur Chifflet seul.**

Autant vous dire que nous avons tous bien ri devant ces premières propositions tant cela ressemble à un gag. La saison démarre : l'humour est dans le pré.

Face à ces premières propositions indécentes, **FO** ne peut que rappeler à la direction qu'un Groupe socialement responsable se doit de mieux respecter ses salariés en leur attribuant une prime digne de leur engagement quotidien.

Prochaine réunion éventuelle : le mardi 24 juin